

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

A 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 06 juillet 2020 sous la Présidence de Dominique GATINEAU, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
ARNAUD Evelyne			POUVOIR A GWENAELLE BAUDRY
BAUDRY Gwenaëlle			
CÔTE Catherine			
DAVID Yurgos			
DEBORDE Bruno			
DELRIVE Elsa			
DIDELOT Valérie			POUVOIR A CATHERINE COTE
DRAPEAU Alain			
GATINEAU Dominique			
HERAUD Michel			
HIDREAU Pierre-Yves			
LEFRERE Aurélien			
LIGER Olivier			
MARTINEAU Myriam			POUVOIR A MICHEL HERAUD
PEUAUD Didier			
PIZON Joël			
SUIRE Sylvia			
TRICHET Marie-Claude			
TURBE Marie-Jo			

Catherine COTE est désigné(e) secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

2020-07-15 : DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

2020-07-16 : CHOIX DE LA ZONE D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAI SUR LA COMMUNE

2020-07-17 : DELIBERATION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE DANS LE CADRE D'UN ACHAT GROUPE

2020 – 07 -15 PROCES VERBAL DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS – UN PV SERA COMPLETE

Candidats

Listes

Dominique GATINEAU	Titulaire
Sylvia SUIRE	Titulaire
Pierre-Yves HIDREAU	Titulaire
Evelyne ARNAUD	Titulaire
Michel HERAUD	Titulaire
Marie-Claude TRICHET	Suppléante
Joël PIZON	Suppléant
Catherine CÔTE	Suppléante

NOMBRE DE VOTANTS : 19

NOMBRE DE BULLETIN DANS L'URNE : 19

BULLETINS BLANCS :0

BULLETINS NULS :0

MAJORITE ABSOLUE (nombre de votants/ 2 + 1) :10

Elus à la majorité des suffrages

Dominique GATINEAU	Titulaire
Sylvia SUIRE	Titulaire
Pierre-Yves HIDREAU	Titulaire
Evelyne ARNAUD	Titulaire
Michel HERAUD	Titulaire
Marie-Claude TRICHET	Suppléante
Joël PIZON	Suppléant
Catherine CÔTE	Suppléante

2020-07-16 : CHOIX DE LA ZONE D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAI SUR LA COMMUNE

Lors de la réunion publique du 2 juillet le porteur de projet TDF a présenté les différentes zones d'implantation possibles sur des terrains communaux et des terrains privés, avec un pré-choix pour le point C4 bis. Voir plan en annexe

Cet emplacement trop proche des habitations n'est pas souhaitable et 2 autres emplacements sont proposés par les élus (voir plan en annexe)

- le POINT C5 : au bout de la rue des Alouettes, sur un terrain privé (le propriétaire contacté, ne s'y oppose pas)
- le POINT C6 au bout de la rue de Monquartier (sur une parcelle communale)

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que le pouvoir du Maire est limité dans ce genre de dossier.

Seul son accord sur la déclaration préalable ou le permis de construire est requis et dans la mesure où ces derniers respectent la réglementation, le Maire ne peut s'opposer au projet.

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer entre ces deux propositions point C5 ou point C6.

Monsieur le Maire propose de voter à Bulletin secret – proposition acceptée par plus d'un tiers des membres présents

<u>Vote le choix du point d'implantation de l'antenne TDF</u>	<u>POINT C5 – rue des alouettes</u>	<u>POINT C6 - rue Monquartier</u>	<u>SANS CHOIX</u>
<u>Pour</u>	<u>14</u>	<u>3</u>	<u>2</u>

Le point d'implantation C5 (rue des Alouettes) situé sur une parcelle privée ayant recueilli la majorité des suffrages, sera proposé à l'entreprise TDF.

Un courrier en ce sens sera adressé à l'entreprise TDF en charge des contacter le propriétaire de la parcelle retenue pour l'implantation de l'antenne relais.

2020-07-17 : DELIBERATION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE DANS LE CADRE D'UN ACHAT GROUPE

Dans le cadre d'un groupement d'achats, les communes de Montreuil Doix les Fontaines et Auchay-sur-Vendée ont fait l'acquisition de produit de désherbant bio.

La commune de Doix les Fontaines a réalisé l'achat pour un montant de 2847.90€ TTC

La part de Montreuil s'élève à 854.37€

la part d'Auchay sur Vendée s'élève à 569.58€ TTTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

D'autoriser Monsieur le Maire à régler la facture de 569.58€ à la commune de Doix-les-Fontaines ainsi que tout document en lien avec cette affaire.